



Contrat de location du couvert " Espace Scierie "

entre

La " Fondation des Vieux Moulins de la Tine " à Troistorrents (Vimoti)

et

Nom & Prénom du locataire :

Adresse :

N° postal & Lieu :

Tél. du locataire présent :

Date(s) et heure(s) prévue(s) : de à

Nom de la famille ou société :

Modalités

Ce couvert peut accueillir au maximum 50 personnes.
 Disponible de mai à septembre, les locations ne se font que sur réservations écrites.
 La " Fondation des Vieux Moulins de la Tine " à Troistorrents (Vimoti) décline toute responsabilité en cas d'accident survenant dans les lieux qu'elle met à disposition.

Montant

Prix pour jour(s) avec la caution : CHF

Paiement

Le montant convenu est à payer 1 mois avant la location, auprès de la Banque Raiffeisen de Troistorrents - Morgins, IBAN CH97 8062 6000 0003 5694 9
 La réservation est effective au moment de la réception du paiement.

Conditions

Le locataire déclare avoir lu et accepté toutes les conditions.
 Ce contrat entre en vigueur dès la réception du paiement prévu pour la location.
 Veuillez envoyer un exemplaire (recto verso) dûment daté et signé à l'adresse mentionnée au bas de ce document ou en PDF par courriel au meunier.

Ainsi fait à Troistorrents en 2 exemplaires, le

Pour la Fondation des Vimoti Le locataire

.....

meunier@vimoti.ch

www.vimoti.ch

Les Vieux Moulins de la Tine

Chemin des Vieux Moulins 1

1872 Troistorrents

Conditions de location

Le locataire s'engage à :

- Accorder le libre accès aux visiteurs du site et musée des Moulins de la Tine.
- Amener son propre matériel, mais uniquement durant le jour de la location prévue.
- Ne pas planter des clous ou fixer des supports de toutes sortes à l'intérieur et autour du couvert, ainsi que sur les poutres et les montants. Utiliser les crochets mis à disposition.
- Ne poser aucune publicité, sous forme de bâches, d'affiches, banderoles ou décorations.
- Evacuer tous les déchets occasionnés lors de l'utilisation du couvert.
- Respecter le voisinage, selon art. 19 du règlement de police communal ([annexé](#)).

Nous travaillons sur une base de confiance avec nos hôtes. Nous vous prions de respecter ces lieux et de les quitter dans un parfait état. En cas de non-respect, la Fondation des Vimoti facturera les frais effectifs du nettoyage et de la remise en état intégrale des lieux.

Tarifs

Société ou famille domiciliée dans la commune	CHF 100.- par jour
Société ou famille domiciliée hors de la commune	CHF 150.- par jour

Lors de la réservation le paiement d'une caution de garantie de CHF 150.- est exigé.
Sauf incident, cette caution sera restituée après la reddition.

Autres dispositions

Le jour loué, un barbecue, l'électricité, l'eau, les WC, sont mis gracieusement à disposition.

Dans le tarif de location du couvert, la visite du site des Vieux Moulins de la Tine n'est pas comprise. Veuillez prendre un rendez-vous pour une visite guidée.

Un état des lieux est fait au début de la location. Un contrôle sera effectué à la fin par un responsable de la Fondation des Vimoti. Les dégâts constatés seront facturés.

Aucun remboursement ne se fera, même si les locataires ne se rendent pas au couvert à la date prévue.

Le signataire du contrat ou son représentant s'engage à être présent lors de la location.

Pour ce qui n'est pas expressément prévu et convenu dans ce contrat de location, le locataire devra s'en référer aux membres du Conseil de la " Fondation des Vieux Moulins de la Tine " à Troistorrents (Vimoti).

En cas de conflit qui pourrait naître de l'application de ce contrat, les parties font élection du domicile et de for au lieu de situation du couvert, à Troistorrents.

Pour le remboursement de la caution de garantie : Adresse de la banque ou de la poste, mentionnant le n° IBAN, avec le nom et l'adresse du titulaire du compte.

.....
.....